

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel lundi 27 janvier 2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs COULANJON J., DOUSSET B., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., CHARRET T., AGUILLAUME V., PENAUD JP., BOUTET S., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL, VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B., NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM

Délégués excusés : ABRANOWITCH S. (pouvoir à JP PENAUD), AVELINE P. (pouvoir à S. BOUTET),

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Service Environnement – Réflexion sur le coût du service pour les communes
- ✓ Maison de Santé de La Chapelaude :
 - Point sur les travaux
 - Installation d'un nouveau médecin
- ✓ Espace Mosaïque – Point sur les travaux
- ✓ Mobilité – Point sur le projet suite à la demande de véhicule faite au Conseil Régional
- ✓ Déploiement du Service Public de la Rénovation et de l'Habitat (SPRH) et d'un pacte territorial 2025-2029 entre le Département, l'ANAH et les intercommunalités
- ✓ Modification de la Commission d'Appel d'Offres
- ✓ Approbation de la convention d'adhésion avec la CDG03 au service de la médecine du travail
- ✓ Vente d'un terrain dans la ZAC de La Chapelaude
- ✓ Questions diverses

Service Environnement

Comme suite aux différentes consultations juridiques concernant le fonctionnement du Service Environnement, il est aujourd'hui nécessaire de signer des conventions avec les communes pour la mise à disposition du personnel et du matériel et de définir un coût horaire.

En référence aux dépenses effectuées en 2024, une approche du coût à l'heure du service est présentée :

✓ Broyage/fauchage :	
Personnel	75 534 €
GNR	22 748 €
Assurance	1 328 €
Frais d'entretien	19 453 €
Total	119 063 €

119 063 € / 3 214 h (temps de travail de 2 agents) = 37, 04 € (sans emprunt)

✓ Tractopelle :	
Personnel	45 489 €
Entretien	6 400 €
Carburant	9 750 €
Assurance	963 €
Emprunt	20 000 €
Total	82 602 €

82 602 € / 1 603 h (temps de travail d'un agent) = 51,52 €/h

Au niveau du broyage, il sera nécessaire prochainement de changer le matériel et d'acheter un nouveau tracteur ce qui générera de nouveaux emprunts. En conséquence, le coût à l'heure s'approchera également des 50 €.

Une estimation des coûts par commune a été faite en tenant compte des quotas qui s'appliquaient jusqu'à maintenant par commune.

Communes	Quota heures	Cout 50h/h
Archignat	144h	7 200,00 €
Chamberat	141h	7 050,00 €
Chazemais	155h	7 750,00 €
Courçais	142h	7 100,00 €
Huriel	330h	16 500,00 €
La Chapelaude	200h	10 000,00 €
Mesples	120h	6 000,00 €
Saint-Désiré	180h	9 000,00 €
Saint-Eloy	111h	5 550,00 €
Saint-Martinien	175h	8 750,00 €
Saint-Palais	127h	6 350,00 €
Saint-Sauvier	160h	8 000,00 €
Treignat	164h	8 200,00 €
Viplaix	151h	7 550,00 €
Total	2 300 h	115 000,00 €

Le Président explique qu'il a saisi le Sous-Préfet afin de savoir si la Communauté de Communes du Pays d'Huriel pouvait faire preuve de solidarité et prendre en charge une partie du coût. La Sous-Préfecture a transmis notre requête au Pole Régional. Nous sommes dans l'attente de la réponse.

Maison de Santé de la Chapelaude

✓ Les travaux

Les travaux de rénovation du chauffage/climatisation ont été réalisés et tout fonctionne correctement.

Il reste le problème des infiltrations d'eau : le puit perdu a été vidé et il y a des infiltrations d'eau provenant des locaux et terrains situés au dessus.

Monsieur Cheminet, adjoint à la mairie de La Chapelaude, indique que s'agissant des infiltrations dans le cabinet de l'orthophoniste, il conviendrait de retirer le meuble de l'évier pour aller voir ce qui se passe en dessous.

Par ailleurs, la désignation d'un expert a été sollicitée auprès de Groupama car, à priori, nous recueillons des eaux du voisinage.

✓ Installation d'un nouveau médecin

Le Dr Aueiss était installé à Cosne d'Allier mais souhaitait se rapprocher de Montluçon où il réside. Il intervient donc à la Maison de Santé depuis le 20 janvier 2025.

Actuellement, il est présent seulement les après-midi. Il sera à temps complet à partir du 1^{er} juillet 2025. Il a signé un contrat précaire de 3 mois avec 3 mois de loyers gratuits (276 €). Il n'aura que les charges à régler, soit 283 €/mois. A l'issue de ces 3 mois, un bail professionnel de 6 ans sera signé.

Le Conseil Communautaire accepte la gratuité du loyer pour 3 mois avec 22 voix pour, 2 voix contre (délégués de Chazemais) et 2 abstentions (délégués de Treignat).

Espace Mosaïque

Une première réunion de chantier a eu lieu le vendredi 17 janvier 2025.

Les membres de l'Association Espace Mosaïque ont sollicité quelques modifications :

- Conserver les 3 portes fenêtres de la salle à manger : ajouter des stores intérieurs, pas de volet roulant car porte de secours
- Fenêtres cuisine et plonge : 3 coulissantes 1 simple vantail, 3 moustiquaires, 4 volets roulants
- Conserver les 2 portes existantes en menuiserie alu de la cuisine
- Démontage de l'ancienne menuiserie alu de l'entrée principale du bâtiment A et remise en place à l'intérieur afin de changer le sas actuel
- Création d'un sas pour l'entrée se situant entre les bâtiments A et B

Ces demandes ont été soumises à l'architecte et les entreprises ont été consultées afin de voir quelles plus ou moins values cela entraînait.

Entreprises	Montant	PSE	Plus et moins values
Estimation	379 700,00 €	9 300,00 €	
Lot 1 Viera :	6 097,00 €		
Lot 2 Miroiterie de la Loue	18 266,00 €		-3 896,00 €
Lot3 Auriche	22 029,00 €		923,45 €
Lot4 Auriche	14 870,50 €		
Lot 5 Sogeb Mazet	37 671,56 €		
lot 6 Ermizet	103 013,97 €		
Lot 7 Holding du Parc	80 805,62 €		
Lot 8 Holding du Parc	19 687,25 €	5 162,85 €	
Total	302 440,90 €	5 162,85 €	
Total Général	307 603,00 €		
Difference	81 397,00 €		

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer les nouveaux devis des entreprises Auriche et de la Miroiterie de la Loue.

Mobilité

Pour rappel, la Communauté de Communes a saisi les services du Conseil Régional pour la mise à disposition d'un véhicule électrique dans le cadre du projet de mobilité sur le territoire.

Un récent contact avec les services de la Région a permis de vérifier que la demande a été bien prise en compte et qu'une réponse positive est en cours de rédaction.

Néanmoins, il semblerait que la mise à disposition ne puisse pas intervenir avant 1 an car les services du Conseil Régional vont lancer une importante commande qui donnera lieu à des délais de livraison conséquents.

Déploiement du Service Public de la Rénovation et de l'Habitat et d'un Pacte Territorial 2025/2029 entre le Département, l'ANAH et les intercommunalités

✓ Le contexte

La nouvelle stratégie de l'Anah 2024 a pour objectif une massification de la rénovation du parc privé. Cela entraîne une refonte totale du cadre d'intervention de l'Anah avec

- un service public de la rénovation de l'habitat (SPRH): France Rénov
- un régime d'aides revisité et revalorisé (ressources et nature des demandeurs)
- un parcours accompagné obligatoire : « mon accompagnateur renov » dit « MAR » (pour l'énergie) et l'assistance à maîtrise d'ouvrage – AMO (autonomie et habitat indigne)
- une évolution des contractualisations avec les collectivités vers des pactes territoriaux et plus de nouveaux contrats (OPAH et PIG de droit commun) à compter du 1er janvier 2025

✓ L'organisation proposée

- le portage : le Département en lien avec les intercommunalités concernées
- le périmètre : Entr'Allier Besbre et Loire, Moulins communauté, Pays d'Huriel, Pays de Lapalisse, Pays de Tronçais, Saint-Pourçain Sioule Limagne, Val de Cher
- la durée : un engagement pour 5 ans portant sur la période 2025 à 2029.
- les contractualisations :
- un conventionnement à deux niveaux :
 - une convention entre le Département et l'Anah
 - des conventions entre le Département et les intercommunalités

ALLIER BOURBONNAIS Le Département **L'organisation proposée** Direction de l'Habitat

L'organisation et les moyens mis à disposition

Une équipe pluridisciplinaire

Volet Dynamique territoriale

2,5 ETP

Cible ménages et professionnels

Volet ECFR

4 ETP

Guichet d'information des ménages
Dont un spécialiste habitat indigne

Volet Accompagnement

13 ETP

6 thermiciens
6 conseillers habitat missions sociales
1 contrôleur de travaux

Et des moyens affectés a proximité des territoires

- Matériel technique (vitromètres, sondes spécifiques, wattmètres, logiciels d'audits énergétiques...), véhicules...
- Outils de suivi et de pilotage d'activité
- Une communication adaptée et des supports personnalisés

ALLIER BOURBONNAIS Le Département **L'organisation proposée** Direction de l'Habitat

Les coûts prévisionnels et plan de financement annuels

Domaines d'intervention	Coût salaires chargés	Plan de financement	
		Subvention potentielle Anah	Reste à charge Département et EPCI
Dynamique territoriale	125 000 €	62 500 €	62 500 €
Information, Conseil et Orientation	225 000 €	112 500 €	112 500 €
Accompagnement (1)	580 000 €	346 000 €	234 000 €
Total	930 000 €	521 000 €	409 000 €

Le reste à charge à répartir selon la clé suivante de 0,8 à 1 € /habitant pour les intercommunalités

	Répartition du reste à charge					
	Base de 0,8 €/hab par EPCI			Base de 1 €/hab par EPCI		
	Total	Département	EPCI	Total	Département	EPCI
Pacte territorial	409 000 €	275 303 €	133 697 €	409 000 €	241 879 €	167 121 €

Soit de 6 030 € à 7 538 €/an pour l'intercommunalité

allier.fr

Le coût pour les EPCI serait donc de l'ordre de 0,8 € à 1 € par habitant.

Les délégués Communautaires, après avoir fait part de leurs inquiétudes sur ces coûts supplémentaires qui devront être supportés par la Communauté de Communes, acceptent néanmoins à l'unanimité d'adhérer au Pacte Territorial 2025/2029.

Modification de la Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres a été modifiée par l'entrée du nouveau Vice-Président en charge des travaux Monsieur R. LAMY.

Néanmoins aujourd'hui, sa composition ne répond pas à la réglementation concernant les EPCI puisque qu'elle comporte 6 titulaires alors qu'elle devrait en avoir au maximum 5.

- Titulaires : Alain DUBREUIL, Jean-Pierre PENAUD, Gérard BOURICAT, Nadège VERMEZ, Raymond LAMY, Ludovic ANTONIOTTI
- Suppléants : Jérôme COULANJON, Thierry CHARRET, Stéphane ABRANOWITCH, Jean-Luc DUNEAUD, Jean-Michel PALLIOT.

Monsieur L. ANTONIOTTI accepte de se retirer de la Commission.

Approbation de la convention d'adhésion au service de médecine préventive avec le CDG 03

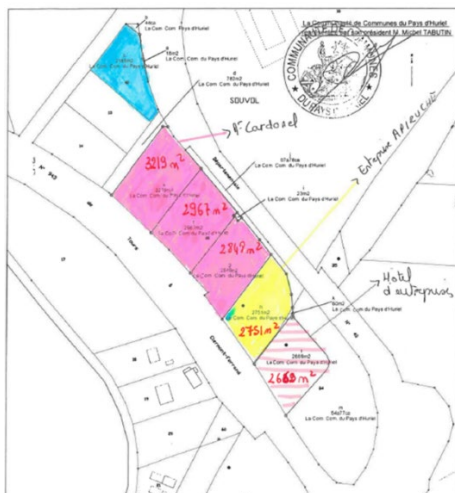
Le Centre de Gestion propose le renouvellement de la convention concernant le service de médecine préventive. Néanmoins, un changement apparaît car les modalités de tarification du service ont évolué. Les visites ne seront plus facturées à l'unité, une cotisation annuelle sera versée par les structures adhérentes au service. Un taux de 0,20 % sera appliqué à la masse salariale (base identique à la cotisation obligatoire de 0,59 %).

- Coût en 2024 : 2 visites à 70 € = 140 €
- Coût en 2025 : 391 753 € x 0,20 % = 783,51 €

Le Conseil Communautaire s'indigne de ce changement couteux. Il accepte néanmoins de signer la convention pour une année et de rechercher dans ce délai d'autres solutions.

Vente d'un terrain de la ZAC de La Chapelaude

Monsieur CARDONEL souhaite acquérir le dernier terrain de la ZAC qui se situe en bordure de la route de Chazemais à la pointe de la ZAC.



Le Conseil Communautaire accepte cette demande à l'unanimité sous réserve que la Communauté de Commune reste propriétaire de la petite parcelle desservant les 2 terrains situés en haut de la zone qui à ce jour ne sont pas intégrés dans la ZAC et appartiennent à des propriétaires privés.

Gîte de Saint-Palais - Rupture du bail emphytéotique

Pour mémoire la commune de Saint Palais souhaite vendre son restaurant et le gîte qui est situé à l'arrière. Celui-ci fait l'objet d'un bail emphytéotique avec la Communauté de Communes qui a réalisé des travaux à l'étage et le propose à la location depuis 2007.

Des procédures spécifiques doivent être suivies pour résilier un bail emphytéotique de manière légale et appropriée.

La première option est l'accord mutuel entre les parties. Si le bailleur et l'emphytéote sont d'accord pour résilier le bail, ils peuvent conclure un accord amiable. Celui-ci doit être formalisé par écrit et spécifier les conditions de résiliation, y compris d'éventuelles compensations financières ou la restitution du bien.

La cession du bail emphytéotique est également possible et requiert l'approbation du bailleur.

Les services de la trésorerie ont indiqué que le plus judicieux serait une rupture du bail par le biais d'une convention entre la Commune et la Communauté de Communes avec une compensation financière.

Le Président, considérant que les sommes engagées par la Communauté de Communes ont été amorties par la location du site pendant plus de 18 ans et propose une compensation de 4 500 € correspondant à une année d'exploitation.

Le Conseil Communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le mercredi 19 février 2025 à 18 h à Huriel.

Le Président,
Jean-Elie CHABROL

Le secrétaire de séance,
Christophe LECLERC